

Comité Technique Ministériel du 16 janvier 2020

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Pour votre première présidence à ce Comité Technique, il faut reconnaître que l'actualité sociale est pour le moins critique.

En premier lieu, en raison du conflit sur la réforme des retraites que les salariés du privé et du public rejettent massivement.

Ils l'ont réaffirmé par milliers à de nombreuses reprises, à l'appel de plusieurs organisations syndicales dont Force Ouvrière.

Comment accepter une réforme qui a pour vocation de détruire le pacte social de notre pays et aura à terme pour résultat de baisser une grande majorité des pensions ?

Nous pourrions énumérer les nombreux points de désaccord sur ce projet, parfaitement illustrés dans le document élaboré par les statisticiens du comité de mobilisation de l'INSEE, mais nous nous limiterons à ceux concernant les fonctionnaires.

Samedi, le premier ministre confirmait le retrait temporaire de l'âge pivot mais sur le long terme, cet âge d'équilibre est bel et bien inscrit dans le projet de loi. Sans la pression syndicale et la force du mouvement social, il est fort à parier que le gouvernement n'aurait pas reculé même provisoirement. Pour autant ce recul ne change pas la donne, dès 2027 cette mesure d'âge s'appliquera et avec elle, la baisse des pensions pour celles et ceux qui ne pourront pas rester dans l'emploi.

L'intégration des primes dans le calcul des pensions est une revendication de longue date de **FO Finances**, sans qu'une réforme systémique soit nécessaire.

D'autant plus, que le gouvernement en profite pour augmenter le montant des cotisations, ce qui aboutit de fait à une baisse significative du traitement net immédiat, pour un montant de pension aléatoire plusieurs années plus tard.

La disparition de la bonification du cinquième pour les agents en service actif, comme les agents des douanes, et la nécessité d'une durée de services minimum de 27 ans ne sont certainement pas une reconnaissance de la pénibilité et des risques liés à leurs missions mais bien une régression sans précédent.

La pension de réversion qui au lieu d'être calculée sur 50% du revenu du conjoint décédé, le serait sur 70% de l'ensemble des revenus du couple. De nombreux exemples démontrent que ce système est loin d'être aussi avantageux qu'annoncé.

Pour les femmes, la bonification de points proposée serait dans bien des cas un recul par rapport au dispositif actuel qui permet une bonification de 4 trimestres par enfant.

L'égalité Femmes/Hommes pour **FO** passe en priorité par l'égalité salariale.

Nous pourrions continuer de lister tous les inconvénients du nouveau dispositif mais vous l'aurez compris, notre opposition à la retraite par points n'est pas idéologique mais bien fondée sur des données précises, argumentées et chiffrées qu'à aucun moment le gouvernement n'a pu démentir sur le fond.

FO Finances refuse cette réforme avant tout budgétaire et la meilleure preuve en est le soutien inconditionnel du ministre en charge des comptes publics.

L'actualité sociale est tout aussi dense dans les ministères de Bercy. Plusieurs directions ont connu ces derniers mois des tensions inédites par leur ampleur et leur durée.

Il en est ainsi de la DGFIP, où les réformes du réseau sont dénoncées non seulement par les agents et leurs représentants mais également par nombre d'élus locaux.

Ces derniers ont parfaitement compris que le deal proposé était une entourloupe.

Comment faire croire qu'en fermant plus de mille services sur l'ensemble du territoire tout en supprimant des milliers d'emplois, la présence du service public serait renforcée ?

Il en est de même pour la démétropolisation, où le ministre laisse penser que les 3000 agents concernés en Ile de France et dans les grandes métropoles suivraient sans problème leurs services délocalisés.

Les exemples du passé ont démontré que ce genre d'opérations est un double échec, d'une part on met en difficultés des agents refusant de suivre leur emploi, d'autre part le service relocalisé met plusieurs années à reconquérir la compétence et la technicité nécessaire.

La Loi de Finances pour l'année 2020 a entériné le transfert des taxes jusqu'ici perçues par la Douane à la DGFIP.

Il est assez remarquable de constater que cette décision politique n'a aucun sens économique et encore moins d'efficacité contre la fraude fiscale.

D'ailleurs, outre les agents des douanes qui vont perdre encore une fois des missions essentielles à leur activité, aucun professionnel n'a réclamé ce transfert.

Même les agents de la DGFIP le condamnent car ils savent bien que cette nouvelle charge de travail se fera sans aucun emploi supplémentaire.

Quant à la DGCCRF, voilà plus d'un an que cette direction est dirigée comme un bateau sans gouvernail.

Ballottée de réforme territoriale en réforme territoriale où plus personne ne sait qui fait quoi et avec qui, elle attend depuis des mois les arbitrages concernant les suites à donner à la mission concernant la sécurité alimentaire, dont le rapport a fuité sans que les organisations syndicales ne l'ait officiellement reçu.

L'INSEE a connu ces dernières semaines un recul sans précédent des droits acquis tant sur le temps de travail que sur les congés, au travers d'une révision unilatérale des règlements intérieurs, et ce malgré l'opposition des personnels et de leurs représentants. Encore un bel exemple de la conception du dialogue social !

Les perspectives d'avenir du service commun des laboratoires sont loin d'être stabilisées après l'annonce de la fermeture d'un site non identifié, ce qui ne peut que rendre particulièrement inquiets l'ensemble des agents.

Les réformes n'épargnent pas les directions de l'administration centrale et en premier lieu la DGE, qui inaugure la nouvelle conception de l'organisation des services du « nouveau monde », version start-up avec tous les inconvénients du mode projet sans en percevoir à ce jour les avantages pour les agents.

Au final, aucune direction, aucun agent n'est épargné par des réformes qui remettent en question le sens profond de leurs missions et dans bien des cas leur vie professionnelle et familiale.

Quelles perspectives de carrière leur sont offertes dans le même temps ? Aucune ou si peu. Aucune revalorisation de la valeur du point d'indice depuis maintenant plus de deux ans, aucun plan de promotions et de qualifications leur permettant d'espérer un déroulement de carrière décent, mais un renforcement de contractuels en lieu et place de titulaires, y compris dans les emplois de l'encadrement supérieur.

Nous pouvons ajouter la détérioration des conditions de travail avec leurs conséquences gravissimes sur la santé des agents. C'est la raison pour laquelle les Fédérations Solidaires, CGT et **FO** vous ont alerté solennellement du danger grave de poursuivre les restructurations destructrices au sein des Ministères Economiques et Financiers, en exerçant un droit d'alerte lors du CHSCT-M du 24 octobre dernier, conformément à l'article 5-7 du Décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié.

Dans ce contexte alarmant **FO Finances** tient à réitérer son attachement à la politique ministérielle Santé au Travail ainsi qu'à l'ensemble des réseaux d'acteurs de prévention ministériels, véritable acquis à préserver et à améliorer (Inspecteurs Santé Sécurité au Travail, Secrétaires animateurs, Médecins de Prévention, Assistants Régionaux à la Médecine de Prévention, Infirmières, Ergonomes) et réitère sa demande de classement du Tripode en site amianté.

Tous ces éléments et la liste n'est pas exhaustive, renforcent et développent la colère et expliquent le haut niveau des taux de grévistes dans nos ministères et pas seulement sur la question des retraites.

Si le malaise social n'était pas assez élevé, nos ministres ont ouvert un autre dossier explosif : la réforme de l'organisation de l'action sociale ministérielle.

De rapports en audits on veut nous démontrer le bienfondé d'une fusion de toutes les associations dont aucun élément ne permet de conclure à une amélioration des prestations offertes aux agents, bien au contraire.

Voilà plus de dix-huit mois que nous espérons une décision. En attendant, un climat anxiogène s'est développé parmi les personnels œuvrant dans les associations.

FO Finances vous rappelle son opposition totale, d'une part à la fusion et d'autre part à l'intégration de l'ATSCAF dans cette réforme.

La pression exercée par l'administration sur les agents mis à disposition est inacceptable.

Pour **FO Finances**, la discussion doit seulement porter sur une amélioration des prestations et une meilleure visibilité de l'offre actuelle.

Le point principal de notre ordre du jour ne risque pas d'apaiser le climat social avec la suppression dès cette année des CAP Mutations, avant celles des promotions l'an prochain.

Leur remplacement par des Lignes Directrices de Gestion ministérielles, déclinées par la suite au niveau directionnel, est un bien maigre palliatif pour maintenir la transparence et l'égalité de traitement sur ces procédures.

Certes, les différents groupes de travail ont permis d'amender votre projet initial mais au final notre appréciation demeure négative.

Pour **FO Finances**, la loi de transformation de la fonction publique est d'abord et avant tout la « boîte à outils » des restructurations en cours et à venir. La suppression des CAP Mutations en est une nouvelle illustration après la publication à la fin d'année des décrets concernant leurs modalités.

Même si nos échanges ont permis de colmater les plus grandes dérives que le dispositif initial aurait permis dans la gestion des personnels, il n'en demeure pas moins que les mutations au « fait du prince » seront dorénavant ouvertes et pas seulement sur les postes à profil.

Les possibilités de recours ne sont que de vagues engagements et surtout de longues procédures en aucun cas compatibles avec la temporalité qui sied aux mutations.

Force Ouvrière a démontré de tous temps sa volonté et sa capacité à œuvrer pour un dialogue social constructif. Encore faut-il avoir un interlocuteur dans le même état d'esprit.

A ce jour, force est de constater que le gouvernement et nos ministres ne le sont pas.